

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2025

L'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AU SERVICE PUBLIC POSTAL EN OUTRE-MER - (N° 2118)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 85

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
M. Verny, Mme Mansouri et M. Trébuchet

à l'amendement n° 6 de M. Boccaletti

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« y compris au travers de points de contact partenaires tels que les agences postales communales ou les relais commerçants ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement reconnaît que le maillage postal peut s'appuyer sur différentes formes de présence, notamment les partenariats locaux qui contribuent à maintenir un service postal de proximité.